

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01491

Numéro SIREN : 419 764 386

Nom ou dénomination : P&G CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/009490

PROCES-VERBAL DE DEPÔT DE COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Nous, Greffier du Tribunal de Commerce, avons déposé au rang de nos minutes les actes de la société suivante,

Le **03/04/2024** sous le N° **B2024/009490** - n°SIREN : **419 764 386** RCS Toulouse

En annexe du dossier de : **P&G CONSEILS Société à responsabilité limitée**
41 impasse de la Flambère 31300 Toulouse -FRANCE-

A été reçu le dépôt de : **- Dépôt des comptes annuels**



P&G CONSEILS

**41, impasse de la Flambère
31300 TOULOUSE**

**COMPTES ANNUELS
AU 30 SEPTEMBRE 2023**

41, impasse de la Flambère - 31300 TOULOUSE
Tél. 05 61 71 17 52 - Fax 05 61 30 00 84
SARL au capital de 120 000 € - SIRET 41976438600035 - Code NAF 6920Z - TVA intracommunautaire FR 79 419 764 386

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : P&G CONSEILS		1 2 1					
Adresse de l'entreprise 41 Impasse de la Flambère 31000 TOULOUSE		Durée de l'exercice précédent * 1 2 1					
Numéro SIRET * 4 1 9 7 6 4 3 8 6 0 0 0 3 5		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 3 1 0 0 9 1 2 0 2 1 3					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	AC		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	47 711	AG 42 064	5 647		
	Fonds commercial (I)	AH	161 614	AI	161 614		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	615 603	AU 468 205	147 398		
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	3 000	CV	3 000		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	16 645	BI	16 645		
	TOTAL (II)	BJ	844 573	BK 510 269	334 304		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM		
			BN		BO		
			BP		BQ		
			BR		BS		
			BT		BU		
		CRÉANCES	BV	2 784	BW	2 784	
			BX	889 553	BY	22 082	867 472
BZ			20 163	CA	20 163		
CB				CC			
CD			300 000	CE		300 000	
DIVERS		CF	1 112 814	CG		1 112 814	
		CH	108 144	CI		108 144	
		CJ	2 433 459	CK	22 082	2 411 377	
		Comptes de régularisation	CW				
			CM				
CN							
CO	3 278 032		1A	532 351	2 745 681		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)							
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	26 498	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		P&G CONSEILS		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)	DA	120 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	12 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	577 404		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	387 978		
	Subventions d'investissement	DJ	1 295		
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 098 677	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	73 411		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	99 201		
	Dettes fiscales et sociales	DY	871 937		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	8 644		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	593 812		
	TOTAL (IV)	EC	1 647 005		
	(V)	ED			
	Ecarts de conversion passif *	EE	2 745 681		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 607 684			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise P&G CONSEILS										Néant ☐					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	204 085	KE		KF	7 841			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT		KU				
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	386 679	KW		KX	2 458			
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	211 633	LC		LD	31 413				
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	598 312	LO		LP	33 871			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						BG		BM		BT			
		Autres participations						BU	3 000	BV		BW			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières						IT	16 645	IU		IV					
TOTAL IV						LQ	19 645	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	822 042	OH		OJ	41 712		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4					
		par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		D0		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO	2 601	LW	209 325	IX				
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK				
		Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM	389 136	MN				
		Matériel de transport					IV		MP		MQ				
	Matériel de bureau et mobilier informatique					IW	16 579	MS	226 467	MT					
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes						NC		ND		NE				
TOTAL III						IY	16 579	NG	615 603	NH					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		O0		O7				
	Autres participations						I0		O1	3 000	O2				
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C				
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	16 645	2F				
	TOTAL IV						I3		NJ	19 645	NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4	2 601	OK	16 579	OL	844 573	OM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : P & G CONSEILS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- | | |
|--|---|
| 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | |
| 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE | - |
| 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE | = |

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise **P&G CONSEILS**

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	39 869	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	39 869	RM	RN	RO
Terrains	PI		PI	PK	PL
Constructions	PM		PN	PO	PQ
Sur sol propre	PR		PS	PT	PU
Sur sol d'autrui	PV		PW	PX	PY
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PZ		QA	QB	QC
Installations techniques, matériel et outillage industriels	QD	262 843	QE	QF	QG
Autres immobilisations corporelles	QH		QI	QJ	QK
Inst. générales, agencements aménagement divers	QL	142 726	QM	QN	QO
Matériel de transport	QP		QR	QS	QT
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QU	405 569	QV	QW	QX
Emballages récupérables et divers	QY		QZ	QA	QB
TOTAL II	QY	405 569	QZ	QA	QB
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	QY	445 438	QZ	QA	QB

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Inst. générales, agenc am. divers	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Matériel de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NS + NT + NU)				NY			NZ
Total général non venant (NW - NY)							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies F du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG	UH	UI	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UL	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : P&G CONSEILS		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	16 645	UV		UW	16 645				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	26 498				26 498				
	Autres créances clients	UX	863 055		863 055						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	384		384						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 240		17 240					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 540		2 540						
	Charges constatées d'avance	VS	108 144		108 144						
	TOTALS			VT	1 034 505	VU	991 362	VV	43 143		
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	73 411		34 090		39 321				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	99 201		99 201						
Personnel et comptes rattachés		8C	309 555		309 555						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	293 935		293 935						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	46 406		46 406						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	215 100		215 100						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 940		6 940						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 644		8 644						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	593 812		593 812						
TOTALS			VY	1 647 005	VZ	1 607 684		39 321			
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	56 877		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise P & G CONSEILS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 3 0 1 0 9 1 2 0 2 3	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	387 978
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	
	Amendes et pénalités					WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						
	Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE					WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI					L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						
- Plus-values nettes à court terme							
- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *					Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	
					Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I						WR	523 364
II. DÉDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %						
	- imposées au taux de 19 %						
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
	- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
	Régime des sociétés mères et des filiales *						
	Produit net des actions et parts d'intérêts :					Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles * (Réponse d'entreprises en difficulté (4 lignes))		K9		Entreprises nouvelles (44 lignes)	L2	
	Zone franche urbaine TE (art. 44 bis A)		ØV		Société d'investissement immobilière (art. 208 C)	K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 bis C)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis D)	1F	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis E)	PC	
					Jeunes entreprises innovantes (art. 44 bis A)	L5	
					Zone de reconstruction de la défense (44 lignes)	PA	
					Zone franche d'activité NG (art. 44 bis F)	XC	
					Zone de développement innovant (art. 44 bis G)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		X9		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)	YH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)	YB	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis D)		YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis D)	YI	
					dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis E)	YC	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
TOTAL II						XH	
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					bénéfice (I moins II)	XI	523 364
					déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	523 364
						XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2023
Extension

P&G CONSEILS

REINTEGRATIONS DIVERSES

Montant exercice N

5 000

DON MECENAT

DEDUCTIONS DIVERSES

Montant exercice N

Désignation de l'entreprise P&G CONSEILS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis Al 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	120 847
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis Al 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : P&G CONSEILS										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales		ZB					
						- Autres réserves		ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	230 759		Dividendes			ZE	300 000				
					Autres répartitions			ZF					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	69 241		Report à nouveau			ZG					
	TOTAL I	ØF	300 000		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II		ZH	300 000				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	43 944			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 117 803								XQ	128 616			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	28 894			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 11 971								ST	369 729			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	571 182			
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	9 436		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	87 630		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	97 066		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	742 845			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	88 255			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB	1 137 753			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP								- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

- (1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
- Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

1 - PRESENTATION DE L'ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2023, dont le total est de 2 745 681 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de 3 865 380 Euros et dégageant un bénéfice comptable de 387 978 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a faint, circular stamp. The stamp appears to be a company or official seal, though its details are not clearly legible.

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux règles définies par la mise en application du Plan Comptable Général français (règlement ANC 2016-07), aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France, tels que :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Il n'a pas été dérogé aux règles de base prévues pour l'établissement des comptes.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les composants des immeubles sont amortis sur la base de leur prix de revient. La définition des composants implique que ceux-ci aient une durée réelle d'utilisation différente de celle de l'immobilisation corporelle à laquelle ils se rattachent. Par conséquent, un plan d'amortissement distinct a été établi pour chacun des composants identifiés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------|------------|
| - Logiciels | 1 à 3 ans |
| - Installations générales | 1 à 15 ans |
| - Matériels informatiques | 1 à 3 ans |
| - Mobilier | 3 à 10 ans |

2.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Leur valeur brute est constituée par la valeur d'entrée hors frais accessoires.

2.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les dépréciations éventuelles sont constatées par voie de provision.

2.4 - DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre parts sociales	de Valeur nominale
• Début exercice :	3 000	40 Euros
• Fin exercice :	3 000	40 Euros

3.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

↳ Voir l'imprimé 2054.

3.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

↳ Voir l'imprimé 2054.

3.4 - AMORTISSEMENTS

↳ Voir l'imprimé 2055.

3.5 - PROVISIONS

↳ Voir l'imprimé 2056.

3.6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

↳ Voir l'imprimé 2057.

3.7 - PRODUITS A RECEVOIR

Ils se répartissent ainsi :

- ☐ Clients
- ☐ Intérêts courus sur cat

309 060 Euros
6 294 Euros

TOTAL

315 354 Euros

3.8 - CHARGES A PAYER

Elles se répartissent ainsi :

- ☐ Dettes fournisseurs et comptes rattachés
- ☐ Dettes fiscales et sociales

4 717 Euros
496 949 Euros

TOTAL

501 666 Euros

3.9 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles se répartissent ainsi :

- ☐ Charges d'exploitation

108 144 Euros

TOTAL

108 144 Euros

3.10 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils se répartissent ainsi :

- ☐ Produits d'exploitation

593 812 Euros

TOTAL

593 812 Euros

P&G CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 120 000 €
Siège social : 41 IMPASSE DE LA FLAMBERE 31300 TOULOUSE
419 764 386 R.C.S TOULOUSE (1998 B 1941)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 12 JANVIER 2024

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 30/09/2023

RESOLUTION d'AFFECTATION

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constate que l'exercice clos le 30 Septembre 2023 se traduit par un bénéfice net comptable s'élevant à **387 978 €**, et décide de l'affecter de la façon suivante :

- | | |
|---|-----------|
| ♦ A titre de dividendes | 350 000 € |
| ♦ Le solde au poste « Autres réserves » | 37978 € |

Le dividende brut se trouve ainsi fixé à la somme de 116.67 euros par part sociale.
L'assemblée prend acte que les dividendes bruts mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Année	Dividende par titre
2020	83,33 Euros
2021	100,00 Euros
2022	100,00 Euros

La mise en paiement des dividendes sera effectuée dans les délais légaux.

RÉSOLUTION ENTIEREMENT ADOPTÉE ET VOTÉE A L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE

Certifié conforme,

La Cogérance
Gérard GRATIOT

